signature de Léon Guérin, dont il prétendait être l'homme de confiance.

L'avocat, qui ne connaissait nullement Chabert, a été fort désagréablement surpris en apprenant ces faits et a déposé une plainte contre l'escroc.

On croit que l'employé municipal est parti pour l'Espagne.

Une momie vivante

Londres, 5 janvier. — Les médecins de l'hôpital de Norfolk se trouvent en face d'un cas bien rare dans les annales de la science médicale. Ils ont en traitement un homme, de trente-cinq ans environ, qui est en train de se momifier de son vivant.

Les muscles des hanches et des bras se sont ossifiés à peu près complètement; le même phénomène est en train de se produire à la face. En palpant ses os, on croit toucher du marbre. Aussi l'homme est-il déjà incapable de remuer certains membres, notamment le bras droit. Il peut encore, en le portant tendu, soulever le bras gauche et porter la main gauche à sa bouche.

Sa démarche est, comme on pense, fort pénible. Les jambes raidies se posent en avant l'une après l'autre.

L'ossification a commencé vers l'âge de huit ans et continue depuis lors.

Les médecins sont dans la plus grande perplexité. Ils n'ont pu encore découvrir la cause de la maladie et encore moins le remède à lui appliquer.

Suicide d'un capitaine

Grenoble, 5 janvier. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, le capitaine Hugon, du 140e de ligne, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de revolver en prenant un bain dans un établissement public.

La mort a été instantanée. On attribue cette funeste résolution à des chagrins intimes. Le capitaine devait se marier prochainement.

Dramatique assassinat d'une femme

Grenoble, 5 janvier. — Un épouvantable drame vient de jeter la consternation à Vienne, où, *froidement*, et de propos délibéré, un individu a égorgé une femme de trente et un ans et est allé ensuite se constituer prisonnier.

Voici, du reste, des détails complets sur cet horrible crime :

Dans l'immeuble portant le numéro 6 de la rue Joseph-Martin, habitait depuis plusieurs années, le ménage Maritant, dont le mari, travailleur actif et régulier, possédait toute l'estime de ceux qui l'approchaient, mais dont la femme se faisait au contraire remarquer par une conduite des plus légères.

Mme Maritant s'était liée dès sa jeunesse avec un *jeune homme devenu, par la suite*, ouvrier tisseur, Auguste-François Charpin, âgé de trente ans. Ces relations continuèrent jusqu'au moment où les deux amants se marièrent, chacun de son côté. Ils restèrent alors quelque temps sans se voir, puis, les relations se renouèrent.

Au surplus, la *femme* Maritant passait pour avoir d'autres *fréquentations*, ce qui contribuait parfois à exaspérer celui qui croyait posséder à lui seul toute son affection et ses faveurs. Du mari, il n'en était pas question, et lui seul peut-être dans toute la ville ignorait ce qui se passait à son foyer.

Cette situation devait aboutir au drame que nous allons relater.

Charpin qui travaille à l'usine de MM. Bouvier et Cie, demandait hier matin à son contremaître l'autorisation de sortir pour aller faire une course urgente. En réalité, il allait faire aiguiser son rasoir dans le but de tuer sa maîtresse.

Comme il passait dans la rue Joseph-Martin la femme Maritant lui fit signe de monter chez elle. Que se passa-t-il alors ? Aucun témoin ne peut le dire ; mais Charpin affirme que dans un moment de passion, ayant perdu la notion exacte des choses, il tira de sa poche son rasoir fraîchement aiguisé et en porta un coup de droite à gauche à la gorge de la victime. Mme Maritant poussa un dernier cri d'agonie et s'affaissa baignée dans une mare de sang.

Son crime *accompli*, Charpin alla se laver les mains le plus tranquillement du monde, et descendit dans la rue. Il se rendit aussitôt à son domicile, rue Victor-Faugier, 67, et tint à sa femme, *muette d'effroi*, les propos suivants :

— Je viens de tuer « la Maritant » ; je lui ai tranché la gorge d'un coup de rasoir. Voici l'instrument du *crime*, garde-le. Voici également les clefs de notre appartement et quelques sous que j'ai en poche : ne t'inquiète *plus de moi* ; j'appartiens désormais à la justice et je vais me constituer prisonnier.

Et l'assassin se rendit au poste de police où il raconta à M. Fredez, commissaire central, la lugubre scène de la rue Joseph-Martin.

Après avoir reçu les déclarations de l'assassin, qui ne s'était pas départi de la plus complète tranquillité, le commissaire central procéda à son arrestation ; puis il téléphona au parquet, et quelques minutes après M. le procureur de la République, accompagné du juge d'instruction, du commissaire central, de M. Vivien, médecin au rapport et de nombreux agents se transportait sur les lieux du crime.

Les magistrats se rendirent rue Joseph-Martin se trouvèrent en présence d'un affreux spectacle. Charpin n'avait pas menti, et l'on pouvait contempler son œuvre. Au milieu de la pièce gisait, inanimée dans une mare de sang, Mme Maritant, née Jeanne Mounet. La malheureuse avait rendu le dernier soupir. Dans la chambre, pas de traces de lutte ; les vêtements de la victime n'étaient pas en désordre, et la pauvre femme avait certainement dû succomber sans pouvoir *opposer la moindre résistance*.

Un superficiel examen du cadavre fit découvrir que la malheureuse avait été littéralement égorgée. L'artère carotide avait été tranchée et la tête, presque entièrement détachée du tronc, tenait à peine par les anneaux de la colonne vertébrale, sur laquelle on pouvait voir encore les entailles faites par la lame du rasoir. Déjà le corps était froid et absolument exsangue. Une hémorragie s'était produite et par la terrible plaie tout le sang s'était écoulé.

Etant donnés les aveux du coupable et la matérialité du fait, les magistrats se sont bornés à un simple procès-verbal de constat. L'autopsie sera pratiquée par le docteur Vivien, médecin au rapport.

DANS LA RÉGION

Le parricide de Clary

Dimanche, le parquet est de nouveau descendu à Clary, où il a continué son enquête.

Les preuves s'accumulant contre le fils de la femme assassinée, Louis Hernoux, le parquet a délivré contre lui un mandat de dépôt. Louis Hernoux sera donc transféré à la prison de Cambrai, *à la disposition de la justice*.

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte que le nommé Hernoux vivait en mauvaise intelligence avec sa mère, avec laquelle il avait de fréquentes discussions d'intérêt.

On nous dit aussi que la victime ne jouissait pas d'une bonne réputation.

Nous ne pouvons aujourd'hui dire quel a pu être le mobile du crime, Hernoux niant avec énergie, malgré les preuves les plus accablantes, être l'auteur du meurtre.

LES FUNERAILLES

L'inhumation du corps de la victime a eu lieu hier, dimanche, à neuf heures du matin, au milieu de l'indifférence de la population.

La veuve Hernoux fut conduite au cimetière communal dans un tombereau, suivi seulement des quatre personnes qui avaient prêté leur concours pour charger le cercueil, personne n'ayant voulu se prêter à la cérémonie funèbre.

Découverte d'un fœtus à Hellemmes

Lundi dernier, à huit heures du matin, le nommé Jules Desreumaux, jardinier chez M. Bocquet, propriétaire, rue Sadi-Carnot, 178, se rendait à son travail habituel lorsqu'il aperçut dans le jardin boisé de la propriété, un paquet assez volumineux.

Il ouvrit ce colis et aperçut un fœtus, qui paraissait avoir de 5 à 6 mois. Il informa de suite la police.

Une enquête est ouverte.

Un château incendié à Bruay

Dimanche, vers huit heures et demie du soir, un incendie a éclaté dans le château de M. Elby, directeur de la Compagnie des mines de Bruay. *Toute la famille de M. Elby prenait le souper* quand l'alarme fut donnée. Le feu a pris dans les combles suivant les uns, dans la salle de billard, au premier étage, selon d'autres. On ne sait à quoi attribuer le sinistre. Y a-t-il eu échauffement d'un fils électrique, — car la maison est éclairée à l'électricité, — ou bien l'incendie a-t-il été occasionné par le mauvais état d'une cheminée? On l'ignore jusqu'ici.

Comme le vent soufflait en tempête, l'incendie a pris tout de suite des proportions très grandes et s'est propagé avec une rapidité extraordinaire. On n'a pu sauver que quelques meubles précieux du rez-de-chaussée.

Du château, construit depuis une quinzaine d'années et aménagé d'une façon très luxueuse, il ne reste que les quatre murs.

La ville de Bruay n'a pas encore de sapeurs-pompiers, mais la Compagnie des mines a des pompes qui ont été mises aussitôt en batterie. Puis sont arrivés les pompiers des communes environnantes, Houdain, Labuissière, Divion.

Les dégâts sont considérables, mais on ne peut pas encore les évaluer. Il y a assurance à plusieurs compagnies.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE BRUAY

Vendredi pendant la coupe, le jeune Bourriez Emile, âgé de 13 ans a été frappé, dans une voie de roulage, de la fosse numéro 1, par une berline, à la région temporale gauche et blessé mortellement.

Le délégué mineur Cadot a aussitôt procédé à l'enquête sur les causes de cet accident.

Les funérailles de cette jeune victime du travail ont eu lieu dimanche matin.

Le citoyen Cadot a prononcé un discours d'adieu sur la tombe.

Mésaventure d'un gendarme du Nord

A PARIS

Lieutenant de gendarmerie en garnison dans le département du Nord, M. Louis X... arrivait avant-hier matin à Paris où il venait passer un congé de quinze jours chez des parents habitant le boulevard Beaumarchais.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction et celle de son cocher en arrivant à destination, de constater que, pendant le trajet de la gare du Nord au boulevard Beaumarchais on lui avait volé une superbe valise en cuir fauve qui, à l'aide de courroies, avait été solidement fixée, à côté d'autres bagages, sur la toiture du fiacre à galerie dans lequel l'officier avait pris place.

Les courroies avaient été coupées. Il était évident qu'un audacieux filou s'était emparé de la valise.

Philosophiquement M. X... fit son deuil du colis qui pourtant contenait ses effets militaires les plus flambants, un nécessaire de toilette, du linge et quelques objets de valeur. Et ce fut pour la forme qu'il alla porter plainte au commissariat du quartier, bien persuadé que jamais il ne retrouverait son voleur.

Hier après-midi, il passait en civil boulevard de la Villette, lorsqu'il vit venir en face de lui un lieutenant de gendarmerie qui lui parut être mal à l'aise dans les effets dont il était revêtu.

— Mais c'est ma tenue que porte cet individu, se dit-il aussitôt. Mon voleur aurait-il eu l'audace de s'habiller en officier de gendarmerie ?

Il hésita un instant. Puis il rejoignit le *pseudo-militaire et l'invita à l'accompagner* au commissariat de police le plus voisin, celui de M. Ducrocq.

Le voleur fut bien vite confondu. C'était un rôdeur de profession, âgé de trente et un ans, Marcel Cadoque, au domicile duquel, rue du Maroc, on retrouva la valise et tout ce qu'il avait volé à M. X..., sauf le nécessaire de toilette qui avait déjà été vendu.

On lui demanda pourquoi il avait revêtu ce costume d'officier ,travestissement qui pouvait être dangereux pour lui.

— C'est que, répondit-il, j'avais intérêt à m'éloigner au plus vite de Paris, et je m'étais habillé en officier afin de me faire délivrer facilement un billet à quart de place.

Comme on ne pouvait l'envoyer au Dépôt revêtu de la tenue de M. X..., on l'a fait se déshabiller au commissariat, lui donnant à *endosser* de vieilles hardes tenues là en réserve.

Le crime d'Auby

Nouvelles pistes

Nos lecteurs savent que, au début de l'enquête concernant la tentative d'assassinat dont a été victime Mlle Clémence Barré, servante chez M. Kubben, chef de la fonderie aux Asturies, toutes les circonstances entourant ce crime, permettaient de croire à un drame passionnel.

Nous relaterons, pour mémoire, la correspondance et la photographie trouvées ; le silence des quatre chiens gardant la cour par où l'agresseur a passé pour s'esquiver ; le litre et le verre de cognac restés sur la table de la cuisine. Mais c'était surtout la déclaration d'une cabaretière, à qui on avait présenté cette photographie, qui avait lancé la justice sur la piste en question.

Cette cabaretière, en effet, déclarait paraît-il, reconnaître un individu qui, le matin même de l'attentat, était venu chez elle, et avait demandé de l'eau pour se laver les mains.

Cette cabaretière lui aurait indiqué la cour où se trouvait la pompe ; l'individu aurait fait remarquer qu'il ne faisait pas clair, mais la femme lui a répondu qu'elle n'irait pas dans la cour. Une autre cabaretière, assure-t-on, aurait signalé à son tour, cet individu comme s'étant fait servir un verre de genièvre et s'étant rendu aux lieux d'aisance.

Ces indices qui paraissaient précis amenèrent une enquête qui prouva la parfaite innocence d'un douaisien, incriminé et qui habite une ville, limitrophe du département de l'Aisne.

Il fallait donc adopter une autre hypothèse et revenir à l'idée d'une tentative de vol. Cette supposition prit corps, lorsque, à un certain moment, la victime déclara qu'il s'agissait « d'un ouvrier propre, et sans barbe ».

Un de nos confrères douaisiens qui s'est rendu hier auprès de M. Kubben, a recueilli de lui, ainsi que de la victime, quelques déclarations.

De ces déclarations il résulte que la légère *amélioration constatée dans l'état de la victime* se maintient et que deux médecins qui la soignent et viennent la voir deux fois par jour, MM. Dransart et Dubiquet, espèrent la sauver, et croient que, dans quelques jours, son cerveau aura repris son équilibre normal. Peut-être alors obtiendra-t-on d'autres renseignements.

Cependant, elle a pu déjà préciser sa première affirmation, lorsqu'on l'a interrogée :

— C'est, répète-t-elle, un homme vêtu comme un ouvrier, âgé d'environ 40 ans.

On lui demande « s'il n'était pas en toilette ».

— Non, répond-elle, c'est un ouvrier, portant une casquette.

— Pourriez-vous le reconnaître?

— Oh ! oui !

— Est-ce vous qui lui avez ouvert la porte donnant sur la route?

— Non, il l'a ouverte lui-même, est arrivé dans la cuisine où je travaillais, et m'a demandé si M. Kubben était là. J'ai répondu qu'il était à l'usine.

A ce moment, dit Clémence Barré, il m'a saisie par un poignet et m'a frappée.

Une des cousines de Clémence lui pose la question suivante : « Avec quoi t'a-t-il frappée? »

— Avec la « platine » (couvercle de la cuisinière), ou avec quelque chose qu'il tenait dans la main.

On sait que les blessures semblent avoir été faites à l'aide d'un coup-de-poing américain.

Dans cet ordre d'idées, il faudrait supposer que l'assassin, connaissant les habitudes de M. Kubben, ses heures de départ et ses heures de rentrée, aurait — ce qui est facile, paraît-il, réussi, à l'aide d'un outil quelconque, à ouvrir le « pêne journalier » de la serrure de la porte d'entrée, que M. Kubben ne faisait que tirer sur lui.

Une fois dans le couloir, il vit de la lumière dans la cuisine, située au fond et à gauche, et, sachant que la servante de M. Kubben, dont il avait certainement dû guetter le départ, était seule, il pénétra dans cette cuisine, frappa Clémence pour accomplir son vol en toute sécurité. La voisine dont le mari était également parti pour l'usine des Asturies, n'entendit rien et ne peut pas dire si les chiens de M. Kubben ont aboyé.

On n'a rien volé ; il faut donc supposer que le cambrioleur a été dérangé dans son œuvre criminelle et on peut arriver à admettre que c'est le bruit de la sonnerie électrique provoqué par le marchand de lait qui a mis en fuite le malfaiteur.

Celui-ci aurait passé de la cuisine dans la buanderie qui lui est contigüe, de là dans la cour, puis dans le jardin et dans les champs. On a suivi des traces de pas dans la direction du canal, puis ces traces faisaient brusquement un demi-cercle et venaient se terminer près d'une meule.

Ajoutons que trois jours auparavant — détail qu'on n'a connu que plus tard, un garde-chasse de M. Kubben, s'étant arrêté à une autre meule établie non loin de la route, entendit avec stupéfaction du bruit dans l'intérieur de cette meule, et en vit sortir un vagabond qui prit la fuite.

Les recherches tendant à découvrir le coupable continuent sans relâche, et, actuellement, la justice suit plusieurs pistes, sans savoir si elle tient la bonne. Dans l'intérêt des recherches, nous n'en dirons pas davantage.

L'ACTUALITÉ

LE ROMAN D'UNE PRINCESSE
et d'un prolétaire

Le scandale récent de la cour de Saxe, l'amour pour l'amour, rien que l'amour, avec le beau dédain des puérilités honorifiques de la vie dans les palais royaux, quelques escapades de ces grands, *hommes ou femmes*, qui préfèrent à ce luxe des courtines impériales l'humble lit des auberges, rappellent une fois de plus, et avec quelle étonnante âpreté, que l'amour sait se jouer de tout, voire des rois. Il faut l'admirer pour la force qu'il donne aux êtres, pour la volonté qu'il sait procurer. C'est beaucoup, en ce temps de veulerie surtout.

Et à présent que la curiosité s'éveille autour de la fugue d'un prince, d'une princesse, d'un instituteur et d'une bohémienne, il n'est pas *sans intérêt de rappeler qu'en cette Allemagne* encore, la vieille terre des légendes sombres et enchantées, une autre idylle aussi farouche intéressa jadis le populaire. Alors il ne s'agissait pas d'un modeste professeur, mais bien du fondateur du socialisme allemand, le grand Lassalle. Ele vaut d'être savourée cette idylle du tribun populaire. Et à présent qu'elle nous apparaît dans le recul des années, sous cette espèce de mystère et de gloire que le présent met toujours sur les actes hardis, elle peut paraître à certains presque prétentieuse. On a peut-être le droit d'y critiquer beaucoup parce que ce qui semblait autrefois de la vaillance et de la foi, est devenu monnaie courante dans les mêlées politiques, quand ce n'est pas du dilettantisme.

Il y a sous les cyprès du cimetière de Breslau, un tombeau sur lequel est gravée cette épitaphe :

Ici repose ce qui fut mortel en
Ferdinand Lassalle,
Penseur et combattant.

Combattant est exact. Penseur est presque exagéré. Car on ne peut vraiment pas accorder ce dernier titre au grand socialiste allemand qui fut moins un théoricien qu'un agitateur. En somme, Lassalle fut surtout un révolté, d'instinct et de raison, et sa vie fut dévolue tout entière à l'action, voire à la haine. Sa mort tragique ne pouvait qu'ajouter à l'idée de lutte que son nom éveille dans les plèbes allemandes. L'idolâtrie populaire a d'ailleurs fort bien compris ce côté spécial du grand homme public et la naïve image de propagande, que tout le monde a vue dans les locaux socialistes, glorifie avec justesse la cendre du tribun.

Mais il ne créa pas, même en pensée, — ou si peu — la société de l'avenir. Cette tâche fut bien l'apanage de Karl Marx.

Ferdinand Lassalle fut un agitateur heureux. L'âpreté et le talent qu'il mit à défendre la cause populaire eurent vite un retentissement considérable. Les condamnations mirent le comble au délire. *Lassalle fut l'idole des humbles.* Sa popularité n'eut d'égale que la rancune qu'il vouait, non seulement aux autorités et à la société bourgeoise, mais encore à tout ce qui contrariait sa volonté.

Il fut en effet l'homme de la haine. Jamais on ne vit dépenser à la satisfaire, autant d'âpreté et de vaillance.

Le « Journal de Ferdinand Lassalle », curieuse confession d'enfant dont il faut admirer l'extraordinaire sincérité, nous montre un être pourvu d'une âme méchante et vindicative, apte aux plus hardis desseins pour satisfaire son ressentiment.

On a peu d'exemples de tempéraments aussi bien trempés pour la lutte. Cette force, Lassalle la faisait servir non seulement à la réalisation de son rêve humanitaire, mais encore à la satisfaction d'ambitions plus matérielles. Etrange aberration d'un esprit aussi élevé. Il est vrai qu'alors c'était l'amour qui le faisait agir. Il eut aussi des aventures étonnantes. A les étudier, et sans en exagérer l'importance, à les prendre aussi par le côté puéril qu'elles offrent, on ne peut se défendre d'un certain regret. C'est du dilettantisme audacieux. Et pourtant c'est savoureux comme une épopée, tellement la puissance du vouloir s'y révèle.

Pensez donc ! Le pauvre juif de Breslau, le fils d'un misérable marchand d'Indiennes, fondant le socialisme allemand, devenant l'agitateur adoré par la plèbe à l'égal d'un dieu, le roi de Berlin, l'arbitre des élégances, le protégé des dames de la noblesse, l'ami de Bismarck, le maître enfin ! Et quelle fin ! La mort dans un duel, comme un hobereau de noble lignée, pour avoir séduit la fille d'un ambassadeur !

Ce fut le plus étonnant roman du monde que cette aventure qui se termina par une tuerie. Jamais on n'eût osé rêver un tel dénouement à la vie d'un prolétaire, d'un tribun exaltant jusqu'à la révolte, la rancune des pauvres.

Cette Hélène de Dœnnige, qui motiva la triste fin du tribun, entra dans la vie de Lassalle le 20 juillet 1864. Et le socialiste fut tué *le 31 août suivant*. *Le* roman ne dura que quarante-deux jours. Mais quel roman !

Dès leur première rencontre, Ferdinand Lassalle et Hélène de Dœnnige s'aiment. A peine la jeune fille lui a-t-elle été présentée que le romantique Lassalle, la prenant par le bras, lui parle d'amour. Quelques heures plus tard, sans être sortis du salon, ils se tutoyaient.

Mais le père de la jeune fille n'avait pas précisément une grande tendresse pour ce révolutionnaire qui fréquentait les salons de la haute et donnait le ton aux dandys de Berlin. De plus, Hélène était fiancée à un jeune Valaque, Janko de Rokowitza. Il n'en fallait pas plus pour exalter jusqu'à la démence l'amour et la hardiesse du tribun. Son ambition, son rêve grandissaient.

Il s'en ouvrit ainsi à la jeune fille : « Tu crois comme moi à notre étoile, n'est-il pas *vrai? Depuis que je t'ai rencontrée, mon* chemin vers les hauteurs m'est apparu plus clairement encore. Uni à toi, j'atteindrai le but et alors, gloire à nous et à nos amis... N'est-ce pas que tu comprends aussi une telle ambition et que « Ferdinand l'élu du peuple », est un nom imposant... Es-tu ambitieuse? Que dirait ma blonde enfant si je l'amenais un jour à Berlin, traînée par six chevaux blancs, devenue la *première femme de l'Allemagne?* »

Mais toute cette exaltation ne sert pas les *désirs du tribun. Hélène refuse de le suivre*, de fuir avec lui en France. Il dut y avoir entre eux des scènes d'une rare violence. « Je te le déclare ici décidément et solennellement, n'essaye pas d'appartenir à un autre. Je ne le souffrirais pas. Je te réclame comme une propriété ». Et Lassalle n'eut plus de repos. Il lutta jusqu'au bout, tendre, violent et passionné tour à tour, mais toujours extrêmement orgueilleux et hardi. Tant de belles folies devaient rester sans effet. La chimère que caressait le tribun s'évanouit devant la froide logique de la jeune fille, qui écrivit un jour à Lassalle cette lettre d'adieu :

« Après avoir exprimé du fond du cœur le plus profond repentir pour mes inconséquences, je me suis réconciliée avec mon fiancé, M. Janko de Rakowitza, et j'ai reconquis son amour et son pardon.

» Je vous déclare donc *librement* et avec pleine conviction qu'il ne peut plus être question d'une alliance entre nous, que je me dégage vis-à-vis de vous, sous tous les rapports, et que je suis fermement décidée à vouer à mon fiancé un amour et une fidélité éternels. »

On conçoit l'extraordinaire fureur de Lassalle. Dans un tel esprit, il ne pouvait y avoir de la prudence et du froid raisonnement. Le tribun populaire provoqua en duel le Valaque Janko et fut tué.

Ainsi se termina l'étonnante idylle, une idylle de quarante-deux jours...

La destinée d'Hélène, devenue comtesse de *Rakowitza, importe peu*. La fille du baron de Dœnnige aurait pu être « la première femme de l'Allemagne », l'épouse adulée de l'homme extraordinaire qu'était Lassalle, jouer sans doute, elle aussi, un rôle utile dans l'œuvre de la démocratie allemande. Elle fut seulement la compagne insignifiante d'un tzigane fortuné, devint bientôt veuve et finit dans les petits théâtres, où elle joua les travestis.

Melchior de Vogué, dans son roman « Les Morts qui parlent », fait dire à l'un de ses héros, au sujet de la fin deLassalle : « Dame, il n'a pas été fort jusqu'au bout, il s'est laissé rouler par son Hélène, il s'est fait tuer dans un accès de rage. Ne jamais se laisser rouler par une femme. Tout est là. Le reste est facile ».

C'est un peu vrai. Il est triste, en effet, de voir le génie de Lassalle s'abaisser aux puérilités d'une jalousie amoureuse. Et c'est ce qui excuse un peu ceux qui voient dans la vie du grand tribun un effet de cabotinage et trop peu de logique. *Avoir de la hardiesse, du talent,* de la force, sentir dans ses mains tous les efforts de cette puissance qui s'appelle le peuple et s'en aller bêtement, sans avoir pu réaliser son œuvre, d'un coup de pistolet, comme un hobereau qui se bat pour l'amour vénal d'une hétaïre de marque ! Franchement, c'est mal finir.

MARIUS RENARD.

Dernière Heure

Amours princières

Dresde, 5 janvier. — D'après le *Dresdner Journal*, le consul d'Allemagne à Genève, a été autorisé, par l'intermédiaire de l'office des affaires étrangères de l'empire allemand, à remettre à Genève une plainte à la princesse royale de Saxe.

L'avocat que la princesse a chargé de la représenter dans le procès qui sera jugé à Dresde est parti pour Genève, afin de conférer avec l'avoué qu'elle a choisi dans cette dernière ville.

L'affaire Humbert

LES INTERROGATOIRES

Paris, 5 janvier. — Romain Daurignac a été conduit aujourd'hui, à deux heures, chez M. Leydet, juge d'instruction, qui l'interroges sur les origines de l'escroquerie, sur les frères Henri et Robert Crawford, sur le fameux testament et sur les manœuvres qui ont abouti aux nombreux emprunts.

L'interrogatoire n'a pu commencer qu'assez tard, parce que le défenseur de Romain Daurignac, Me André Hesse, était retenu à la cour d'assises, où il plaidait.

Emile Daurignac a été également entendu cet après-midi par M. Leydet en présence de Me Clunet.

L'interrogatoire a porté surtout sur le fait de savoir s'il n'est pas l'auteur de la plupart des lettres signées Crawford.

LE DENONCIATEUR

Madrid, 5 janvier. — Sans exception, la presse espagnole, reflétant l'impression générale, réprouve l'acte de délation commis par M. Cotarelo. La question sera portée devant l'Académie espagnole *par l'ancien ministre et poète* Nunes de Arce. Imitant la police, les pauvres du quartier Ferraz refusent de recevoir l'argent que M. Cotarelo avait pensé leur distribuer.

D'autre part, le *Heraldo* publie une lettre de M. Cotarelo disant qu'ayant demandé son opinion à un prêtre, celui-ci lui conseilla de dénoncer la famille Humbert.

Il ajoute que, malgré tout, sa résolution fut la meilleure qu'il pût prendre.

Suivant l'*Imparcial*, le ministre de la justice interviendra personnellement pour dicter l'ordre de fournir les documents notariés sollicités par la justice française dans l'affaire Crawford-Humbert.

Mort de M. Sagasta

Madrid, 5 janvier. — A 6 heures 25, M. Sagasta, ancien président du Conseil, est entré en agonie.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, M. Sagasta est mort à 7 h. 30, succombant à une affection chronique.

L'Election sénatoriale de la Guadeloupe

Paris, 5 janvier. — Une dépêche annonce que M. Cicéron, sénateur sortant de la Guadeloupe, radical, est réélu à une forte majorité.

Quant à la colonie de la Réunion, où le sénateur sortant est M. Drouhet, radical, le résultat de l'élection ne pourra être connu que dans quatre ou cinq jours.

LES GRÈVES EN ESPAGNE

Barcelone, 5 janvier. — Une grande animation règne parmi les diverses corporations qui se sont mises en grève. Celles-ci ont décidé de ne pas modifier leur attitude. Le nombre des charretiers en grève s'élève à 5.000.

La situation s'aggrave de plus en plus et l'on ne prévoit pas comment on arrivera à résoudre le conflit.

La situation est la même à Reus. Les quais et les gares sont encombrés de marchandises.

Une municipalité sans le sou

Saragosse, 5 janvier. — Par suite du manque d'argent pour le payement de leurs salaires, la municipalité a licencié tous les ouvriers de la ville. De nombreux pompiers, gardes municipaux et surveillants de nuit vont se trouver dans la misère.

La compagnie du gaz a fait savoir au maire que si la municipalité ajourne ses payements la compagnie se verra obligée de supprimer le gaz.

COLLISION DE TRAINS

Lamalou-les-Bains, 5 janvier. — Un tamponnement s'est produit hier au viaduc de Bédarieux entre le train de voyageurs 852, venant de Millau, et une locomotive haut-le-pied. 4 wagons ont été brisés et plusieurs personnes blessées, dont le chauffeur du train tamponné, qui est atteint assez grièvement.

INCENDIE D'UNE FABRIQUE

Londres, 5 janvier. — *Un terrible incendie* s'est déclaré dans une fabrique de papiers, située entre Stanwel et Colombrock, près de Londres. Les dégâts sont évalués à 100.000 livres sterlings. Il y a plusieurs victimes.

La "Mano Negra"

Madrid, 5 janvier. — Les journaux rendent compte de nombreux meetings qui se sont tenus ces jours-ci à Gijon, Séville, Xérès, Almeria, Malaga, San Jeliu de Guixois, etc., pour proclamer l'innocence et réclamer la mise en liberté des huit condamnés survivants de la « Mano Negra ».

Partout, l'assistance a été nombreuse : après la lecture d'un grand nombre de déclarations d'adhésion, émanant des sociétés des différentes régions, les orateurs ont exposé que la « Mano Negra » fut machinée pour atteindre les associations ouvrières : *ils ont conclu en demandant* la revision des divers procès ou l'amnistie.

A Séville, quelques orateurs ont dit que si le mouvement d'opinion en faveur des innocents condamnés n'était pas écouté, on aurait recours à la grève générale. Partout l'ordre le plus parfait a régné jusqu'au bout dans tous ces meetings.

GRACES PRÉSIDENTIELLES

Paris, 5 janvier. — A l'occasion du 1er janvier, le président de la République, par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre, accorde des grâces et des réductions de peine à 673 détenus dans les établissements pénitenciers militaires de la France, de l'Algérie et de la Tunisie, en vertu de jugements prononcés contre eux par les conseils de guerre de l'armée de terre.

---

ces yeux si doux, si tristes, si pleins de langueur, mensonge !... Cette candeur du visage, cette chasteté épandue sur les traits, cette modestie de toute l'attitude, mensonge !... C'était celle-là qu'on relevait, depuis un an ou deux, par les fossés des grandes routes, ivre-morte... N'allaient-ils pas s'apitoyer ?...

— Je suis juge d'instruction au parquet de Tours, et voici M. le procureur de la République...

Elles les considéra longuement l'un après l'autre, comme si elle avait voulu pénétrer les âmes sur ces deux visages où tout à l'heure, elle l'avait bien vu, était passée une impression fugitive de pitié...

Etaient-ce là deux amis, ou deux ennemis ?

Elle dit lentement, faisant tressaillir les deux hommes :

— Je vous attendais !

La surprise passée, le juge, froid, interrogeait :

— Vous nous attendiez !... Voilà sans doute qui va simplifier les choses.

— Peut-être... Venez-vous ici pour m'accabler, comme ont fait les autres ? Etes-vous mes ennemis ?... ou venez-vous chez moi pour me protéger ? Trouverai-je enfin, en vous, des amis qui *me défendront, et qui, sans parti pris*, les oreilles sourdes aux calomnies infâmes, sourdes à tout ce passé, se chargeront de pénétrer le mystère qui m'environne et me rendront ainsi le bonheur, l'honneur et la vie ?

Chose étrange, dans le singulier et tragique débat qui allait s'engager, c'était l'accusée qui, aux premiers mots, d'un coup, se transformait en accusatrice !...

— Madame, nous ne sommes ni vos amis, ni vos ennemis... nous n'avons en vue que le triomphe de la vérité, du droit, de la justice...

— Alors, défendez-moi, car je suis la plus malheureuse des femmes !... Défendez-moi, car je suis victime !... Défendez-moi, car la vérité de mes actions a été méconnue, car j'ai été insultée sans que personne en eût le droit, et je meurs sous l'injustice de tous, sans exception, de tous, de tous, de tous !...

— Notre devoir est de vous protéger, comme notre devoir est de vous châtier. Vous pouvez compter que, jusqu'au bout, nous accomplirons *notre devoir*.

Elle resta silencieuse, calculant sans doute ses chances de salut.

Puis elle joignit les mains, releva ses beaux yeux vers un Christ pendu au chevet du berceau funèbre.

Et elle dit, à mi-voix :

— Me croiront-ils ?... Oh ! mon Dieu, faites qu'ils me croient !

Puis, elle s'assit, les mains sur les genoux, le buste un peu penché, dans l'attente.

— *Je vous demande pardon, dit-elle, cela* me fatigue de rester debout... Je suis si lasse !... Pourtant, aujourd'hui, j'ai la tête plus libre... Je souffre moins... Je n'ai plus ces malaises, ni ces angoisses... Interrogez-moi... Sur ce pauvre être innocent qui repose dans son berceau et que l'on va venir chercher tout à l'heure, je vous jure que je n'essayerai *pas de mentir*... C'est la vérité seule qui peut me sauver !

Ils s'étaient assis également.

C'était un interrogatoire sommaire qu'ils allaient faire subir à cette femme, et pourtant ce qu'il en résulterait aurait une extrême importance.

Ils décideraient ensuite de l'arrestation de Charlotte.

M. Barillier s'était placé dans un angle de la chambre, où il était dans l'ombre, tandis que Charlotte recevait la lumière en plein visage.

Les deux fenêtres de la chambre et porte étaient ouvertes.

Le soleil brillait dans le ciel sans un nuage.

Les oiseaux chantaient, à tue-tête, par cette radieuse matinée de printemps. Et des parfums de fleurs entraient venant de la terrasse, ou du coteau, ou des bois dévalant vers l'Indre.

En bas, sur la rivière profonde, les ailes du moulin battaient l'eau, interminablement, et les cascades, par leur bruissement, donnaient l'illusion, malgré le beau temps, d'une pluie violente, *invisible*...

Ce qui entourait ce drame, c'était une matinée d'amours, et d'enchantements, et de griseries de soleil et de pures joies.

Un papillon jaune entra, éperdument, voletant par la chambre...

Il vint se poser sur les rideaux du lit d'enfant...

Puis il réussit à retrouver la porte et disparut dans le soleil...

M. Barillier parcourait les notes, déjà nombreuses, prises dans la matinée. Il les passait, au fur et à mesure, au procureur de la République.

Il relut les dépositions reçues, les constatations dans la plâtrière, puis la lettre laissée sur son bureau par le docteur Renneville.

Charlotte était sous le coup de deux accusations.

Il résolut de s'occuper du meurtre de Renneville avant toute chose.

Lorsqu'il en arriverait au mobile qui avait fait commettre ce crime, il trouverait là, naturellement, la liaison, l'enchaînement entre les deux affaires, et alors il interrogerait Charlotte sur la mort de son petit.

Il appuya son coude sur un guéridon.

— Vous avez eu raison de le dire : la vérité peut seule vous sauver... Répondez donc en toute franchise !

— Je sais de quoi l'on m'accuse... J'ai bien entendu, hier, et j'ai bien entendu, ce matin, les cris de ces pauvres gens qui me veulent du mal sans raison et auxquels je pardonne...

— De quoi vous accusent-ils ?

— D'avoir empoisonné cet enfant.

— Et vous ?

— Moi ?

— Que répondez-vous à cette accusation ?

— Je m'élève contre elle de toute la force de mon indignation et de ma douleur. Il est des calomnies si infâmes et si invraisemblables que l'on se trouve désarmé contre elles. Pourquoi aurais-je voulu me débarrasser de ce petit ?... Sa naissance m'avait déshonorée... Sa mort ne pouvait *me rendre l'honneur*... Alors, on ne tue pas sans motif... Pourquoi ? Pourquoi ?...

— Vous redoutiez le juste ressentiment de votre mari...

— Non... *Je croyais que* mon mari m'aimerait assez pour avoir confiance en moi et pour être sûr de mon innocence.

— Votre innocence, fit le juge avec ironie.

— Oui, fit-elle en relevant la tête avec un suprême orgueil.

Et malgré sa profonde tristesse, malgré le danger qui la menaçait, en dépit de tout ce qu'elle voyait d'effroyable suspendu sur sa tête, son regard était si *calme, si lumineux*, si pur, que les deux hommes en furent troublés.

Mais l'interrogatoire déviait, prenait une tournure que n'avait pas prévue M. Barillier.

Il le remit d'un mot dans le chemin.

— Avant de vous poser certaines questions au sujet de cet enfant, il est un autre renseignement que je voudrais obtenir de vous...

— Parlez...

— Voulez-vous me donner l'emploi de votre temps depuis hier soir ?...

— Depuis hier, à quelle heure ?

— Huit heures...

— Cela m'est très facile... Puis-je vous demander pourquoi, en quoi ce renseignement vous est utile ?

— Nous vous le dirons, lorsque vous nous aurez répondu.

— Hier, à huit heures, ou vers cette heure-là, je ne sais plus au juste, mon mari est revenu... Il m'a fallu tout lui dire, tout ce qu'on me reproche, tout ce qui a l'air d'être vrai et pourtant qui ne l'est pas.

Puis, le docteur Renneville est passé. Mon mari l'a fait entrer... Le docteur a dit que mon pauvre enfant n'était pas mort de mort naturelle... Puis, le docteur est parti... Puis, *mon mari est parti aussi, en emmenant mes* deux filles... Oui, il les a emmenées... Il me les a volées... Puis, je me suis évanouie... Puis, quand je suis revenue à moi, j'ai songé *à ces restrictions abominables* que j'avais surprises dans les paroles de M. Renneville... à cette accusation qu'il n'osait pas formuler devant moi... mais qui était dans le ton de sa voix, dans la menace de ses yeux... Alors, je suis sortie, à mon tour, pour courir après lui, pour le rejoindre, pour lui dire qu'il ne fallait pas propager un pareil bruit, se rendre l'auteur d'une pareille accusation, que ce serait mal, très mal... que ce serait plus qu'une faute, presque un crime... Et j'ai couru, par la campagne, dans la nuit, tantôt cherchant le docteur, tantôt demandant mes filles, implorant mon mari...

Elle s'arrêta au souvenir de la terrible nuit...

— Continuez ! dit M. Barillier.

— Je n'ai plus rien à vous raconter... Je me suis trouvée si fatiguée, si épuisée, à un moment, que je suis tombée, et je suis restée longtemps sans connaissance... C'est Jean Berthelin *qui m'a rencontrée*, toujours évanouie, et qui m'a conduite à Maison-Bruyère... C'est tout...

Elle se tut.

Le juge se leva, fit quelques pas dans la chambre, avisa dans un coin des vêtements qu'il remua du bout de sa canne.

Une robe noire, un jupon, des bottines.

Robe, jupon, bottines, étaient maculés de terre glaise, de cette terre que l'on ne rencontrait que dans les alentours des ruines de Relay.

— Vous n'étiez pas loin du prieuré ? dit-il.

— Peut-être... je ne sais pas... Oui, je crois me souvenir...

— Et cet évanouissement ? A quelle heure de la soirée d'hier s'est-il produit ?

— Comment pourrais-je vous répondre ? J'étais folle...

— Vous vous trouviez au prieuré à l'heure même où, sur l'ancienne route royale, M. Renneville était assassiné. Et le pays tout entier vous accuse...

Chose étrange ! Elle ne se révolta point... Cela ne paraissait pas la surprendre outre mesure... Ou, peut-être, n'avait-elle pas très bien compris... Ou bien, encore, dans cette série de fatalités où se passait depuis deux ans son existence, avait-elle pris, peu à peu, une sorte de *résignation apathique*.

— Vous l'avez cru ? dit-elle.

— Nous croirons ou nous ne croirons pas... C'est à vous de vous disculper...

Elle garda longtemps le silence. Elle n'était pas plus émue que tout à l'heure. Elle en avait tant reçu de ces opprobres... La coupe depuis longtemps avait débordé. Mais elle eut tout à coup, comme se parlant à elle-même, une réflexion bizarre :

— Tant mieux... oui, tant mieux... que l'on m'accuse donc de tous les crimes et de toutes les hontes... Quand on aura découvert que je suis innocente de l'un d'eux, on se dira peut-être que je suis innocente aussi de tous les autres... A trop tirer sur elle, la corde se casse... oui, oui, tant mieux...

Les magistrats avaient entendu, mais restaient sceptiques.

(A suivre.)